

J'exhorte le gouvernement à faire enquête sur les hausses excessives des salaires et du prix des matériaux et, grâce à la collaboration entre tous les paliers de gouvernement, à assouplir les restrictions pour permettre aux ménages canadiens, s'ils le désirent, d'être propriétaires.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots sur le nouveau projet de loi fiscale. J'ai écouté avec intérêt nombre de députés. A écouter ainsi les députés, on se rend compte qu'il y a deux côtés à la médaille. C'était réconfortant de voir le grand soulagement après l'incertitude qui avait plané comme une épée suspendue au-dessus de la tête des Canadiens à chaque annonce du budget, depuis six ans. C'était une sorte de sursis d'exécution depuis la présentation du Livre blanc de M. Benson sur la réforme fiscale. La mélancolie et le découragement régnaient au sein des secteurs actifs de notre société. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur ce qu'il nous en a coûté. Les gens craignaient d'investir; ils ne savaient pas les règles du jeu. Ils sortaient leur argent du pays, se disant: A quoi bon déployer tous leurs efforts si, au bout du compte, le gouvernement leur laissait juste de quoi vivre? Mais la joie suscitée par le sursis d'exécution a été très brève, en vérité. Comme l'écrivait John Bassons dans le *Financial Post*:

La nouvelle loi de l'impôt est comme un fruit exotique: extrêmement appétissant et bon au goût, mais ayant des effets dévastateurs.

• (5.30 p.m.)

Il ajoute:

L'enthousiasme initial des milieux d'affaires du Canada sera de courte durée.

Oui, monsieur l'Orateur, lundi matin, l'enthousiasme suscité par le budget du ministre a duré tout juste 27 minutes à la Bourse!

Depuis qu'on a reconnu il y a quelques années la nécessité de mettre de l'ordre dans la brousse fiscale, il y a eu du rapiéçage, des additions ici et là, à mesure que le gouvernement s'évertuait à suivre l'évolution. Au début, les impôts étaient chose simple et claire. Il n'y avait aucun malentendu, mais avec le temps, le besoin de réforme s'est fait sentir. Une simplification s'imposait pour faciliter à l'homme moyen ou à la femme moyenne la présentation honnête d'une déclaration d'impôt. C'est maintenant une pièce à plusieurs facettes et qui prête dans bien des cas à des interprétations divergentes.

Le ministre des Finances (M. Benson) n'a pas fait grand-chose en vue de résoudre ces problèmes. D'après une importante société de comptables de bonne réputation et établie depuis longtemps, il faudrait au moins six mois pour démêler certaines interprétations de ce budget. Cependant, le ministre a soulagé le contribuable d'un certain fardeau. Il oblige le ministère du Revenu national à prouver en déçà de 120 jours le bien-fondé de sa plainte. C'était une mesure dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps et, comme contribuable, je l'en félicite. Le ministre a porté le taux d'exemption de \$1,000 à \$1,500 pour les contribuables célibataires et pour les personnes mariées de \$2,000 à \$2,850. Mais n'oublions pas que ces exemptions remontent à 1948. On n'a pas rendu justice à ces gens. Des redressements auraient dû être accordés beaucoup plus fréquemment.

Le ministre a radié 750,000 contribuables du rôle d'impôt des gens qui auraient dû l'être depuis longtemps. Les

[M. Lind.]

députés, les uns après les autres, ont formulé une requête en ce sens au cours des années depuis que je siége ici. Toutefois, même en ne les assujettissant pas, le gouvernement percevra 30 millions de plus qu'il versera à titre de déductions pour l'assurance-chômage par rapport à ce qu'il touchera en classant les prestations reçues comme salaire. En outre, les prestations d'assurance-santé acquittées par les employeurs seront imposées comme un revenu et si mes chiffres sont exacts, cela donnera au gouvernement plus de 80 millions. Comment le gouvernement imposera-t-il les allocations versées au titre de l'éducation des adultes? Ce sera peut-être un autre montant de 20 millions. En somme, on peut prévoir que le gouvernement récupérera des travailleurs presque tout cet argent sinon la totalité.

Revenons à la hausse de l'exemption de base. Comme je viens de le dire, elle remonte à 1948, alors que l'indice du coût de la vie était fixé à 100. Aujourd'hui il atteint 170. C'est donc dire que le célibataire est encore de court de \$200, et le ménage de \$550. N'allons pas croire qu'on a rendu justice au travailleur.

L'opposition a plaidé en faveur de l'exemption fiscale du supplément du revenu garanti. Le gouvernement a au moins écouté et j'en suis heureux. Nous aurions dû le faire il y a longtemps, car bon nombre de nos citoyens âgés se trouvaient dans une situation particulièrement pénible. On n'a rien fait pour leur fournir des médicaments, par un impôt négatif ou un autre moyen. Vraiment, qu'avons-nous fait pour les deux millions de pauvres que nous avons appauvris chaque année par l'inflation ou autrement? On n'a pas parlé d'impôt négatif pour eux. Que sont donc devenues toutes les bonnes intentions du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro)?

Le budget ne parle pas des villes, ni des difficultés des services municipaux de bien-être causées par la recrudescence du chômage. Les exemptions fiscales relatives au soin des enfants ne sont qu'un progrès théorique, en ce qu'on reconnaît les dépenses d'emploi de la mère qui travaille en dehors du foyer. Un examen des chiffres révèle qu'on ne fait rien de plus. Le montant hebdomadaire admissible de \$15, qui tombe à \$10 sur une période de 50 semaines, n'est presque rien. Prenons l'exemple typique d'une mère qui gagne \$400 par mois comme sténographe. Elle peut maintenant déduire un maximum de \$1,000 pour l'entretien de deux enfants. Dans ce cas, elle fait un gain de \$260. Mais si son mari gagne autant qu'elle, cette famille perdra \$120 d'allocations familiales et elle ne bénéficiera plus que de \$140. La femme qui travaille à l'extérieur ne sera sûrement pas débordante de reconnaissance envers le ministre. Le mari n'y trouve guère d'avantage direct, à moins qu'il n'ait plus sa femme.

La plupart des services de garderie au Canada ne sont pas organisés et les chiffres manquent. L'insistance du gouvernement pour que les reçus du service de garderie portent le numéro de sécurité sociale de la gardienne est nettement destinée à l'amener dans ses filets fiscaux. Il ne peut en résulter qu'une augmentation des frais des services forfaitaires de garderie, et augmenter à la longue les frais de la mère qui travaille.

Voyez le cas des petites entreprises. Leur impôt s'élevait à 21 p. 100 jusqu'à concurrence de \$35,000, et il atteint maintenant 25 p. 100 jusqu'à concurrence de \$50,000, soit une majoration fiscale de 4 p. 100. Un impôt